

Le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le Mercredi 02 avril 2025, à la mairie de Bessières, 29 place du Souvenir, BESSIÈRES (31660), sous la présidence de Monsieur Cédric MAUREL, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : le jeudi 27 mars 2025. Affichage en mairie et distribution ce même jour, de l'ordre du jour, accompagné d'une note de synthèse et des documents annexes utiles à la préparation de la séance.

Présents :

Monsieur Cédric MAUREL, Maire – Madame Christel RIVIERE - Monsieur Aâli HAMDANI – Madame Carole LAVAL – Monsieur Frédéric BONNAFOUS – Madame Françoise OLIVE – Monsieur Anthony BLOYET – Monsieur Julien COLOMBIES, adjoint(e)s au Maire.

Madame Véronique ANDREU – Monsieur Gérard CIBRAY – Monsieur Pierre ESTRISPEAU – Monsieur Michel FALCONNET - Madame Nathalie HERRANZ – Monsieur Benjamin HUC - Madame Sylvie BUIGUES - Monsieur Bernard BERINGUIER - Monsieur CONTE Jean-Charles - Madame Mylène MONCERET - Monsieur Benoît MUNOZ – Madame Marie-Hélène PEREZ – Madame Émilie PEZET, conseillers(ères) municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Ludovic DARENGOSSE à Madame Marie-Hélène PEREZ
Monsieur Bastien YERLES MONCERET à Madame Mylène MONCERET
Madame Alexia SANCHEZ à Monsieur Michel FALCONNET

Absents :

Monsieur Jérôme BRIÈRE — Monsieur Alexandre CHATAIGNER - Madame Élisabeth CORDEIRO.

Secrétaire de séance : Madame Carole LAVAL.

- Composition légale du conseil municipal : 27
- Nombre de conseillers en exercice : 27
- Nombre de conseillers présents : 21
- Nombre de conseillers représentés : 03

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 19 heures et procède à l'appel.

2025-036 FINANCES : Cuisine centrale - Modification du projet restaurant scolaire – intégration d'une cuisine centrale et demande de financement auprès du Département de la Haute Garonne

Rapporteur : Monsieur le Maire

ADOPTE

Votants : 24	Abstentions : 4	Exprimés : 20	Pour : 16	Contre : 4
--------------	-----------------	---------------	-----------	------------

Contre : Monsieur Ludovic DARENGOSSE - Madame Mylène MONCERET – Madame Marie-Hélène PEREZ – Monsieur Bastien YERLES MONCERET

Abstentions : Monsieur Bernard BERINGUIER - Madame Émilie PEZET - Madame Sylvie BUIGUES – Monsieur Benoît MUNOZ

Monsieur le Maire informe que la commune de Bessières avait précédemment délibéré en faveur de la construction d'un restaurant scolaire afin d'améliorer les conditions de restauration des élèves. Toutefois, face à la vétusté et aux nombreuses réparations de la cuisine centrale actuelle, il est apparu nécessaire d'intégrer dans ce projet la construction d'une nouvelle cuisine centrale, permettant d'assurer une liaison chaude et d'augmenter la capacité de production de repas.

Ainsi, la commune souhaite modifier le projet initial en l'élargissant à la construction d'un ensemble comprenant :

- Tranche 1 : Construction d'une cuisine centrale (prévue pour fin 2025 – courant 2026) permettant d'assurer une liaison chaude et d'augmenter la production de 1 000 à 2 000 repas/jour.

- Tranche 2 : Construction du restaurant scolaire, prévue pour les années futures.

Le coût global du projet, suite à une étude de faisabilité, est estimé à 3 729 000 € HT, se décomposant comme suit :

- Cuisine centrale (tranche 1) : 2 342 957 € HT
- Restaurant scolaire (tranche 2) : 1 386 042 € HT

Afin de financer la tranche 1, la commune sollicite une subvention la plus élevée possible du Département de la Haute-Garonne.

Plan de financement prévisionnel Construction restaurant scolaire et cuisine centrale

TRANCHE 1

DEPENSES PREVISIONNELLES	
PROJET TRANCHE 1 CUISINE	MONTANT HT
Terrassement - VRd - Espaves verts	177 157,00 €
Bâtiment	1 465 800,00 €
Equipements	700 000,00 €
TOTAL	2 342 957,00 €

RECETTES PREVISIONNELLES	
PROJET TRANCHE 1 CUISINE	MONTANT HT
Subvention Conseil Départemental TRANCHE 1	937 182,80 €
Autofinancement	1 405 774,20 €
TOTAL	2 342 957,00 €

ENTENDU L'EXPOSÉ DE MONSIEUR LE MAIRE ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** la modification du projet initial de restaurant scolaire pour intégrer la construction d'une cuisine centrale,
- **VALIDE** le phasage du projet en deux tranches :
 - Tranche 1 : Construction de la cuisine centrale en 2025-2026
 - Tranche 2 : Construction du restaurant scolaire dans les années futures
- **SOLLICITE** du Département de la Haute-Garonne une subvention de 40 % du montant de la tranche 1
- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires au budget correspondant,
- **DONNE MANDAT** à Monsieur le Maire ou à son représentant(e) pour l'application de la présente décision et la signature de toutes les pièces et avenants s'y rapportant ;

- **MENTIONNE QUE** la présente délibération est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

Ainsi fait et délibéré en Mairie,
les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, le Maire,



Cédric MAUREL

